

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL

CONSULTATION ELECTRONIQUE – 12 AU 16 DECEMBRE 2024

Membres ayant participé au vote :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO, Présidente de la LFH ; Philippe BANA, Président de la FFHandball ; Pascal BOURGEOIS, Directeur Technique National ; Fabrice ARCAS, Président de la COC ; Gérard JUIN, représentant des médecins ; Jean-Marie BRINON, Président de la CNGC ; Sébastien GARDILLOU, Sélectionneur national de l'Equipe de France A ; Rémy LEVY, personnalité qualifiée ; Olivier BUY, Président CNA.

Représentants clubs LFH :

D1F : Thierry WEIZMAN, Metz ; Sophie PALISSE, Saint Amand ; Pierre-Louis AMATE, Paris 92 ; Grégory CAULIER, Sambre ; Clément FORGENEUF, Dijon ; Lionel ABOLIVIER, Mérignac ; Thierry DURAND, Toulon ; Laurent ASTIER, Strasbourg ; Eric NICOLAO, Plan-de-Cuques ; Ange FERRACCI, Nice ; Daniel HOURNON, Besançon ; Luc SARRAMEGNA, Stella Saint Maur

D2F : Frédéric VIGNIER, Celles sur Belle ; Jacques RAYNAUD, Bègles ; Christian PONE, Palente ; Eric FROIN, Bergerac ; Claude DESRIEUX, Le Pouzin ; Philippe GARNIER, Bouillargues ; Thomas DUTHILLEUL, Lomme ; Pascal GENTIL, Nantes ; Oumou NIANG, Le Havre ; Pascal JACQUET, Vaulx-en-Velin ; Clément RICHOU, Pessac ;

Représentante des joueuses : Sabrina CIAVATTI, AJPH.

Représentant des entraîneurs : Mathieu LANFRANCHI 7Master.

Membres n'ayant pas participé au vote :

Représentants clubs LFH :

D1F : Gérard LE SAINT, Brest ; Yves GUERIN, Chambray.

D2F : Jean-Luc BOSSE, Rennes ; Christophe ROC, Clermont.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH ont été informés que MGEN devenait un partenaire majeur de la Ligue Féminine de Handball. Cette collaboration marque une étape importante dans le développement du handball féminin français.

Dans ce cadre, et afin de répondre aux nouvelles exigences et opportunités offertes par ce partenariat, il est nécessaire de procéder aux ajustements des dispositions du règlement marketing et communication de D1F 2024-2025. Ces ajustements visent à intégrer les nouveaux engagements et à définir les modalités spécifiques de cette collaboration.

Il est précisé que le comité de direction de la LFH, consulté à ce sujet, a donné un avis favorable, à l'unanimité, concernant la modification de l'article 1.5 ainsi que l'annexe 1 du Règlement marketing et communication D1F 2024-25.

La résolution ci-dessous est par conséquent soumise à l'approbation des membres de l'assemblée générale de la LFH.

Le vote a été ouvert le jeudi 12 décembre 2024 à 16h00 et clos le lundi 16 décembre 2024 à 12h00.

Motif de la consultation :

Résolution unique – Proposition de modifications du règlement marketing et communication D1F 24-25

L'Assemblée Générale de la LFH approuve la proposition de modification de l'article 1.5 et de l'annexe 1 du règlement marketing et communication D1F 24-25

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

L'assemblée générale de la LFH approuve à la majorité des membres votants la proposition de modification de l'article 1.5 et l'annexe 1 du règlement marketing et communication D1F 24-25



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH